

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1094

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 51

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) À la dernière phrase du quatrième alinéa, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « troisième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.